



# RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION

Selon les lignes directrices nationales  
ANFR du 23 décembre 2015 mises à jour en septembre 2019  
par l'Agence nationale des fréquences

**Nom du site :**  
PLERGUER

**Référence du rapport de simulation :**  
00082184Q21-24

**Commune :**  
PLERGUER

**Adresse de l'installation :**  
Route des Landes

DOR Ouest,  
5 rue Moulin de la Garde 44331 NANTES CEDEX 3

**24/06/2025**

# Sommaire

1. Objet du rapport
2. Synthèse
3. Description du projet
4. Plan de situation
5. Caractéristiques de l'installation
6. Résultats de simulation
7. Conclusion

# Objet du rapport

L'objet du document est de présenter les résultats de la simulation en intérieur de l'exposition aux ondes des antennes à faisceau fixe émises par le projet d'installation radioélectrique située Route des Landes 35540 PLERGUER diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4 : 4G 700MHz / 4G 800MHz / 4G 1800MHz / 5G 2100MHz selon les lignes directrices nationales publiées le 23 décembre 2015 par l'Agence nationale des fréquences et mises à jour en septembre 2019 pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Les résultats de la simulation ne valent que pour l'installation spécifiée de l'opérateur Orange.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15-4<sup>1</sup> en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

<sup>1</sup> Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0271 du 21 novembre 2017 texte n°21, arrêté du 9 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0271 du 21 novembre 2017 .

# Synthèse

L'exposition maximale simulée à 1,5m de hauteur pour le projet de l'installation située au Route des Landes 35540 PLERGUER est comprise entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe.

# Description du projet

L'installation de cette nouvelle antenne a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile Orange dans le périmètre couvert, en conformité avec les attentes de ses clients et engagements pris auprès de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).

## Description de l'installation

Coordonnées géographiques (Lambert 2 étendu)	Longitude : X : <b>291 466.00</b> Latitude : Y : <b>2 399 337.00</b>
Adresse	Route des Landes 35540 PLERGUER
Nombre d'antennes actives	3
Type	Directive
Systèmes	4G / 5G
Faisceau fixe / Faisceaux orientables (1)	Faisceau fixe
Azimuts (en degrés)	1 : <b>105°</b> / 2 : <b>240°</b> / 3 : <b>330°</b>
Bandes de fréquences utilisées	700 MHz / 800 MHz / 1800 MHz / 2100 MHz
Altitude au milieu de l'antenne	73.60
Hauteur du support	42.00
Hauteur (hauteur au milieu de l'antenne)	1 : <b>40.60m</b> / 2 : <b>40.60m</b> / 3 : <b>40.60m</b>

<sup>1</sup> Les antennes à faisceaux orientables sont utilisées notamment pour la technologie 5G. Ces antennes formées d'un nombre de plus en plus grand d'antennes élémentaires permettent de diriger la puissance émise en une zone donnée du secteur couvert grâce aux techniques de formation de faisceau (beamforming) offertes par le mMIMO (massive Multiple Input Multiple Output).



# Caractéristiques de l'installation

## Antenne 1

Azimut 105°, HMA= 40.60m

Technologie mobile	Fréquence	Puissance maximale en entrée d'antenne (Watts)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
4G	700 MHz	80	-4	Fixe	16.10
4G	800 MHz	80	-4	Fixe	16.90
4G	1800 MHz	80	-3	Fixe	17.90
5G	2100 MHz	80	-3	Fixe	18.50

## Antenne 2

Azimut 240°, HMA= 40.60m

Technologie mobile	Fréquence	Puissance maximale en entrée d'antenne (Watts)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
4G	700 MHz	80	-4	Fixe	16.10
4G	800 MHz	80	-4	Fixe	16.90
4G	1800 MHz	80	-3	Fixe	17.90
5G	2100 MHz	80	-3	Fixe	18.50

## Antenne 3

Azimut 330°, HMA= 40.60m

Technologie mobile	Fréquence	Puissance maximale en entrée d'antenne (Watts)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	Antenne à faisceau	Gain maximal (dBi)
4G	700 MHz	80	-4	Fixe	16.10
4G	800 MHz	80	-4	Fixe	16.90
4G	1800 MHz	80	-3	Fixe	17.90
5G	2100 MHz	80	-3	Fixe	18.50

# Résultats de simulation

Dans cette simulation, la présence du bâti n'est pas prise en compte.

Les simulations sont réalisées en zone rurale avec la résolution suivante : 1 m.

Un facteur de réduction sur 6 minutes (de 1,6<sup>2</sup> ou 4 dB) est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

Le facteur d'atténuation de duplexage temporel TDD (de 1,25 dB) est appliqué pour les fréquences 3,4 – 3,8 GHz de cette installation.

Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	Brown
Entre 5 et 6 V/m :	Pink
Entre 4 et 5 V/m :	Orange
Entre 3 et 4 V/m :	Yellow
Entre 2 et 3 V/m :	Green
Entre 1 et 2 V/m :	Blue
Entre 0 et 1 V/m :	Dark Blue



# Conclusion

L'exposition maximale simulée à 1,5 m de hauteur pour le projet d'implantation de l'installation située Route des Landes est comprise Entre 0 et 1 V/m, pour les antennes à faisceau fixe.